



CHAMPIONNAT DE LA CORREZE 2026

CHAMPIONNAT DE LA DORDOGNE 2026

REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Edition du 04 février 2026

Ce règlement particulier complète les règlements généraux des épreuves fédérales. Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

<u>Comité départemental de la Corrèze</u>	<u>Dimanche 8 mars</u> Golf de la Marterie	<u>Dimanche 15 ou 22 mars</u> Golf de Brive en fonction du carottage	<u>Dimanche 12 avril</u> Golf de Neuvic	<u>Dimanche 26 avril</u> Golf d'Aubazine	<u>Dimanche 3 mai</u> Golf de Périgueux *
---	---	---	--	---	--

* Tour comptant pour le mérite jeune

I – CONDITIONS DE PARTICIPATION

1-1) Les joueurs doivent :

- Etre titulaire de la licence FFGOLF de l'année en cours dans un club du département de la Corrèze (19) pour entrer dans le classement final.
- Ou Etre titulaire de la licence FFGOLF de l'année en cours dans un club des départements de la Dordogne (24) pour pouvoir y participer
- Etre de catégorie cadet ou moins (U18) dans la limite du nombre de joueurs en fonction du mois de compétition. Si le champ devait être complet, les U16 seront retenus en priorité.
- Le joueur doit avoir répondu avec succès au questionnaire médical.
- Les joueurs doivent s'être acquitté du droit de jeu fédéral, indispensable pour la participation au Qualifications Régional de Zone et pour l'inscription au mérite amateur.

1-2) Séries :

Tous les joueurs dont l'index est inférieur à 54 font partie de la série

II – FORMES DE JEU

2-1) Distances de jeu préconisées en mètres :

Voir les recommandations du Vade-mecum Sportif pour les compétitions de jeunes (§ 5.3-6-4).

Catégories 2026	Années de naissance	Garçons	Filles	Index min
Cadettes – Cadets Minimes	2008 – 2009 2010 – 2011	<i>Blancs</i> <i>Par 72 : 5 945 m*</i>	<i>Bleus</i> <i>Par 72 : 5 035 m*</i>	53,9
Benjamines – Benjamins	2012 – 2013	<i>Jaunes</i> <i>Par 72 : 5 540 m*</i>	<i>Rouges</i> <i>Par 72 : 4 660 m*</i>	53,9
Poussines – Poussins	2014 – 2015	<i>Pins Oranges</i> <i>Par 72 : 4 910 m*</i>	<i>Pins Violets</i> <i>Par 72 : 4 275 m*</i>	53,9
U10	2016 et après	<i>Oranges</i> <i>Par 36 : 2 195 m*</i>	<i>Oranges</i> <i>Par 36 : 2 195 m*</i>	53,9

* distances maximales



NOTA 1 : Les distances recommandées sont des distances maximales, le CD pourra, en fonction des conditions climatiques, éventuellement raccourcir ces distances afin que les joueurs soient en mesure de garder les mêmes clubs quelle que soit la saison.

2-2) Forme de jeu :

Strokeplay score maximum – 9 coups par trou

18 trous par épreuve pour les joueurs respectant les critères d'index avec un classement par points en brut par catégories d'âge et par sexe.

9 trous pour la série spécifique U10.

2-3) Attribution des points :

Classement par points en brut par sexe et catégorie d'âges séparés. Il y aura une remise des prix à l'issue des tours pour délivrer le titre de championne et champion départemental dans les catégories Cadettes/Minimes Filles et Cadets/Minimes Garçons, Benjamines et Benjamins, Poussines et Poussins, U10 Filles et U10 Garçons.

Des points seront attribués en fonction de la place obtenue après chaque épreuve selon la table ci-dessous.

Si des joueurs sont ex æquo, les points des places en cause seront partagés entre les joueurs.

Points par épreuve

Place	1 ^{er}	2 nd	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}
Points	125	100	85	70	56	45	39	32	25	23

Place	11 ^{ème}	12 ^{ème}	13 ^{ème}	14 ^{ème}	15 ^{ème}	16 ^{ème}	17 ^{ème}	18 ^{ème}	19 ^{ème}	20 ^{ème}
Points	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13

Place	21 ^{ème}	22 ^{ème}	23 ^{ème}	24 ^{ème}	25 ^{ème} et plus
Points	12	11	10	9	1

2-4) Classement du Championnat Départemental :

- Pour la Corrèze, le classement final prendra en compte les 4 meilleurs résultats sur les 5 épreuves organisées.
- Pour la Dordogne, le classement final prendra en compte les 4 résultats.

2-5) Départage :

- Pour la Corrèze, en cas d'égalité en points pour la 1^{ère} place finale, on prendra le score du tour non comptabilisé. Si l'égalité persiste, on prendra le score brut du 4^{ème} tour en comparant les 18, 9, 6, etc ... derniers trous, pour déterminer le vainqueur du championnat de la Corrèze dans la série désignée. Un joueur absent à ce 4^{ème} tour sera censé avoir fait le plus mauvais résultat.
- Pour la Dordogne, en cas d'égalité en points pour la 1^{ère} place finale, on prendra le score brut du 4^{ème} tour en comparant les 18, 9, 6, etc ... derniers trous, pour déterminer le vainqueur du championnat de la Dordogne. Un joueur absent à ce 4^{ème} tour sera censé avoir fait le plus mauvais résultat.

2-6) Intempéries :

Si une épreuve est annulée pour cause d'intempéries ou autre, si possible elle sera reportée sinon le classement prendra en compte les points obtenus lors des épreuves ayant eu lieu.

2-7) Absence pour compétition fédérale :

Un joueur étant inscrit à une compétition fédérale (grand prix adultes, grand prix jeunes, etc) en même temps qu'à un des tours se verra attribuer le même nombre de points qu'une 4^{ème} place. Soit 70 points.



III – ENGAGEMENTS

3-1) Inscriptions :

La date limite des inscriptions est fixée au plus tard 7 jours avant le jour de l'épreuve. Les inscriptions sont gratuites, toutefois une participation de 5 euros par rencontre sera demandée aux joueurs, donnant droit à une boisson et un seau de balles.

- Pour le comité départemental de la Corrèze, elles se font par l'intermédiaires des clubs, qui doivent les faire parvenir au Comité Départemental de la Corrèze par mail avec les noms, prénom, catégorie et index des joueurs (l'index retenu sera celui à la date limite d'inscription).
- Pour le comité départemental de la Dordogne, les inscriptions se font par l'intermédiaire du comité départemental de la Dordogne, qui les fera parvenir au Comité Départemental de la Corrèze par mail.
- Les inscriptions peuvent aussi se faire au travers du site internet du comité départemental 19 à l'adresse : <https://www.cdgolf19.org/inscription>
- Si un joueur obtient l'index requis en cours de saison, il pourra participer à l'étape suivante dans le respect du règlement en cours.
- Les ordres de départ seront communiqués le vendredi précédent la compétition.

3-2) Forfaits :

- Les joueurs corréziens doivent notifier tout forfait au club et au Comité Départemental de la Corrèze.
- Les joueurs périgourdins doivent notifier tout forfait au club et au Comité Départemental de la Dordogne.

3-3) Départs :

Les départs se font par séries décroissantes (les U10 en dernier) et dans chaque catégorie par ordre croissant d'index en mixant au maximum les clubs.

L'heure du premier départ préconisée est 10h00 et pourra être ajusté en fonction de la saison.
Il est aussi préconisé de faire les départs du 1 et du 10 autant que possible voire en shot gun.

IV – RAPPEL DU REGLEMENT GENERAL ET COMPORTEMENT

4-1) Comportement des joueurs:

Les règlements généraux des épreuves de jeunes s'appliquent, à savoir :

- Épreuves « non-fumeur » pour les joueurs et accompagnateurs.
- Code de Comportement :
 - Négliger le parcours : Entrent dans cette catégorie les comportements qui ne préservent pas l'intégrité du parcours. Par exemple :
 - Pénétrer dans une zone interdite ;
 - Ne pas replacer systématiquement les divots ;
 - Ne pas ratisser les traces de pas dans les bunkers ;
 - Ne pas respecter les règles d'entraînement lors de la reconnaissance ;
 - Ne pas relever les pitchs ;
 - Ne pas replacer les équipements du parcours (piquets, panneaux, 135 m...) ;
 - Laisser tomber le drapeau sur le green sans ralentir sa chute ;
 - Abandonner des déchets....
 - Ecarts de langage
 - Code vestimentaire : les joueurs devront avoir une tenue correcte (pas de blue-jean, ni jogging, ni tee-shirt)
 - Ecarts de comportement : Exemples
 - Gêner les autres joueurs en faisant du bruit... ;
 - Jeter un club ;
 - Frapper de colère son équipement (avec un club ou avec ses pieds) ;
 - Dégrader le sol en donnant des coups de clubs ;
 - Remettre violemment le drapeau dans le trou ;



- Les cadets ne sont pas autorisés même pour les joueurs entre eux.
- L'utilisation des chariots électriques n'est pas autorisée.
- Pendant tout le déroulement de ce championnat, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de clubs, etc ... devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils. Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.
- Seuls seront autorisés auprès des joueurs U10/U12 des « suiveurs de partie ». Le suiveur de partie peut être un bénévole de club, un ASBC (Aide Sportif Bénévole de Club), un parent (grand-frère, grande-sœur, père, mère...) mais il ne doit pas y avoir de lien de parenté entre un suiveur et les enfants d'une partie (cf. § 1.2.2-4 Vadémecum 2022)
- Si au cours d'une des épreuves, un joueur est en infraction vis à vis des règles de golf (tricherie avérée, manquement grave à l'étiquette), le comité de l'épreuve pourra disqualifier le joueur pour l'ensemble de la compétition.

4-2) Gestion des épreuves

Elle est assurée par le Comité Départemental et le club recevant.

Les résultats sont publiés sur le site du comité départemental, et envoyés aux responsables jeunes par mail.

V – REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu immédiatement après le dernier tour.

Les premières et les premiers de chaque série, quelle que soit la catégorie d'âge, seront récompensés sans distinction de département d'appartenance en fonction des points qu'ils auront marqués.

Les catégories d'âges sont :

- Cadet – Cadettes
- Minimes Garçons – Minimes Filles
- Benjamins – Benjamines
- Poussins – Poussines
- U10 garçons – U10 filles

Les titres de champions et de championnes seront décernés, par département et par série, aux vainqueurs s'ils ont participé à au moins un tour du championnat.

Une récompense sera remise au meilleurs joueurs et joueuses de chaque série, quel que soit le département.

VI – COMITE D'ORGANISATION – COMITE D'EPREUVE

Le Comité d'Organisation comprend :

- un représentant du Comité Départemental de la Corrèze,
- un représentant du Comité Départemental de la Dordogne,
- un représentant de l'A.S. du golf recevant



CORREZE DEV CUP 2026

DORDOGNE DEV CUP 2026

REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Edition du 06 février 2026

Ce règlement particulier complète les règlements généraux des épreuves fédérales. Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

<u>Comité départemental de la Corrèze</u>	<u>Dimanche 8 mars</u> Golf de la Marterie	<u>Dimanche 15 ou 22 mars</u> Golf de Brive en fonction du carottage	<u>Dimanche 12 avril</u> Golf de Neuvic	<u>Dimanche 26 avril</u> Golf d'Aubazine	<u>Dimanche 3 mai</u> Golf de Périgueux *
<u>Comité départemental de la Dordogne</u>					

I – CONDITIONS DE PARTICIPATION

1-1) Les joueurs doivent :

- Etre titulaire de la licence FFGOLF de l'année en cours dans un club du département de la Corrèze (19) pour entrer dans le classement final.
- Ou Etre titulaire de la licence FFGOLF de l'année en cours dans un club des départements de la Dordogne (24) pour pouvoir y participer
- Etre de catégorie cadet ou moins (U18) dans la limite du nombre de joueurs en fonction du mois de compétition. Si le champ devait être complet, les U16 seront retenus en priorité.
- Le joueur doit avoir répondu avec succès au questionnaire médical.

II – FORMES DE JEU

2-1) Distances de jeu préconisées en mètres :

Voir les recommandations du Vade-mecum Sportif pour les compétitions de jeunes (§ 5.3-6-4).

Catégories 2026	Années de naissance	Garçons	Filles	Index min
Non classés de plus de 10 ans	Entre 2008 et 2015	<i>Pitch & Putt</i> <i>Par 54 : 2 972 m*</i>	<i>Pitch & Putt</i> <i>Par 54 : 2 972 m*</i>	Drapeau
Poucettes et Poucets	2016 – 2017	<i>Repères Orange</i>	<i>Repères Orange</i>	
U8	2018 et après	<i>Par 36 : 2 195 m*</i>	<i>Par 36 : 2 195 m*</i>	Jaune

* distances maximales

NOTA 1 : Les distances recommandées sont des distances maximales, le CD pourra, en fonction des conditions climatiques, éventuellement raccourcir ces distances afin que les joueurs soient en mesure de garder les mêmes clubs quelle que soit la saison.

2-2) Forme de jeu :

Strokeplay score maximum – 9 coups par trou



18 trous par épreuve en Pitch & Putt et 9 trous sur grand parcours.

2-3)Départage :

En cas d'égalité en points pour la 1ère place de l'épreuve, on comparera les 9,6, etc ... derniers trous, pour déterminer le vainqueur de l'épreuve

III – ENGAGEMENTS

3-1) Inscriptions :

La date limite des inscriptions est fixée au plus tard 7 jours avant le jour de l'épreuve. Les inscriptions sont gratuites, toutefois une participation de 5 euros par rencontre sera demandée aux joueurs, donnant droit à une boisson et un seau de balles.

- Pour le comité départemental de la Corrèze, elles se font par l'intermédiaires des clubs, qui doivent les faire parvenir au Comité Départemental de la Corrèze par mail avec les noms, prénom, catégorie et index des joueurs (l'index retenu sera celui à la date limite d'inscription).
- Pour le comité départemental de la Dordogne, les inscriptions se font par l'intermédiaire du comité départemental de la Dordogne, qui les fera parvenir au Comité Départemental de la Corrèze par mail.
- Les inscriptions peuvent aussi se faire au travers du site internet du comité départemental 19 à l'adresse : <https://www.cdgolf19.org/inscriptions>
- Si un joueur obtient l'index requis ou le drapeau requis en cours du Tour, il pourra participer à l'étape suivante dans le respect du règlement en cours.
- Les ordres de départ seront communiqués le vendredi précédent la compétition.

3-2) Forfaits :

Les joueurs corréziens doivent notifier tout forfait au club et au Comité Départemental de la Corrèze.

Les joueurs périgourdins doivent notifier tout forfait au club et au Comité Départemental de la Dordogne.

3-3) Départs :

Les départs se font par séries décroissantes (les U8 en dernier) et dans chaque catégorie par ordre croissant d'index en mixant au maximum les clubs.

L'heure du premier départ préconisée est 10 minutes après le dernier départ du championnat et pourra être ajustée en fonction de la saison.

Il est aussi préconisé de faire les départs du 1 et du 10 autant que possible voire en shot gun.

IV – RAPPEL DU REGLEMENT GENERAL ET COMPORTEMENT

4-1) Comportement des joueurs:

Les règlements généraux des épreuves de jeunes s'appliquent, à savoir :

- Épreuves « non-fumeur » pour les joueurs et accompagnateurs.
- Code de Comportement :
 - Négliger le parcours : Entrent dans cette catégorie les comportements qui ne préservent pas l'intégrité du parcours. Par exemple :
 - Pénétrer dans une zone interdite ;
 - Ne pas replacer systématiquement les divots ;
 - Ne pas ratisser les traces de pas dans les bunkers ;
 - Ne pas respecter les règles d'entraînement lors de la reconnaissance ;
 - Ne pas relever les pitchs ;
 - Ne pas replacer les équipements du parcours (piquets, panneaux, 135 m...) ;
 - Laisser tomber le drapeau sur le green sans ralentir sa chute ;
 - Abandonner des déchets....
 - Ecarts de langage



- Code vestimentaire : les joueurs devront avoir une tenue correcte (pas de blue-jean, ni jogging, ni tee-shirt)
- Ecarts de comportement : Exemples
 - Gêner les autres joueurs en faisant du bruit... ;
 - Jeter un club ;
 - Frapper de colère son équipement (avec un club ou avec ses pieds) ;
 - Dégrader le sol en donnant des coups de clubs ;
 - Remettre violemment le drapeau dans le trou ;
- Les cadets ne sont pas autorisés même pour les joueurs entre eux.
- L'utilisation des chariots électriques n'est pas autorisée.
- Pendant tout le déroulement de ce championnat, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de clubs, etc ... devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils. Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.
- Seuls seront autorisés auprès des joueurs U10/U12 des « suiveurs de partie ». Le suiveur de partie peut être un bénévole de club, un ASBC (Aide Sportif Bénévole de Club), un parent (grand-frère, grande-sœur, père, mère...) mais il ne doit pas y avoir de lien de parenté entre un suiveur et les enfants d'une partie (cf. § 1.2.2-4 Vadémecum 2022)
- Si au cours d'une des épreuves, un joueur est en infraction vis à vis des règles de golf (tricherie avérée, manquement grave à l'étiquette), le comité de l'épreuve pourra disqualifier le joueur pour l'ensemble de la compétition.

4-2) Gestion des épreuves

Elle est assurée par le Comité Départemental et le club recevant.

Les résultats sont publiés sur le site du comité départemental, et envoyés aux responsables jeunes par mail.

V – REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu immédiatement après l'arrivée du dernier concurrent.

Les premières et les premiers seront récompensés sans distinction de département d'appartenance en fonction des coups qu'ils auront joués, dans chaque catégorie.

VI – COMITE D'ORGANISATION – COMITE D'EPREUVE

Le Comité d'Organisation comprend :

- un représentant du Comité Départemental de la Corrèze,
- un représentant du Comité Départemental de la Dordogne,
- un représentant de l'A.S. du golf recevant